

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 28 octobre 2019 à 20h00
Présidence : M. Luc Magnollay
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la boursière Mme I. Ciampi, notre secrétaire Mme F. Gantin ainsi qu'à la représentante de la presse, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Le Président annonce le nom des 6 excusés ce soir et lit la lettre de démission de Loïc Hautier.

Suite à une nouvelle démission dans la Commission des finances , nous avons ajouté le point 6 à l'ordre du jour.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis Municipal N° 05/2019 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020
6. Election d'un membre à la Commission des finances
7. Propositions individuelles

Ordre du jour modifié (ajout du point 6) accepté à l'unanimité.

1. Appel :

Le Président rappelle que nous siégeons à présent à 47 membres suite à la démission de L. Hautier. Le seuil fixé avant d'organiser des élections complémentaires est, pour rappel, de 45, nous nous en rapprochons sérieusement. Il sera bientôt l'heure de prendre d'éventuelles décisions.

40 Conseillers participent à la séance, 6 excusés, 1 absent.

Le Président constate que le quorum est atteint (actuellement de 24) et que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019 :

Corrections demandées par M. F. Magnollay :

Ajout de la mention Président à côté de chaque intervention de L. Magnollay.

Page 2571: « alors ...préavis » remplacé par « Est-ce qu'il y a un préavis présenté à la suite du refus de 2012 ? »

Page 2580 : Enlever le chiffre CHF 186'000.00 et laisser donc « il faut pour arriver à acheter des batteries ».

Page 2580 : « cette précipitation a conduit la Commission... » remplacé « offrant » par « soumissionnaire ». « M. Viquerat qui a dû passer... » rajouter « a présenté un préavis car sinon il n'y a pas de verbe dans la phrase.

Corrections demandées par M. M.-O. Christinat : ajouter un t à la fin de son nom.

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau :

- M. L. Magnollay - Président:

Elections fédérales du 20 octobre 2019 : notre Commune compte 1'545 électeurs, 740 bulletins rentrés pour le Conseil National (47,44%), contre 721 pour le Conseil des Etats (46.67%). C'est bien mais on peut faire mieux. Je ne ferai aucune interprétation des résultats des partis pour notre Commune, je vous laisse libre d'interpréter en fonction de vos affinités les tendances électorales des Etteruz. Je tiens toutefois à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé au dépouillement, le travail a été bien fait et dans un délai très respectable. Je remercie encore tout particulièrement notre secrétaire Fanny Gantin pour le travail d'organisation de la journée et son engagement dévoué avant et pendant le dépouillement. C'est un réel plaisir de travailler dans de si bonnes conditions. Voici une photo des jeunes qui ont participé au dépouillement, vous pouvez voir qu'ils avaient tous le sourire après avoir bien travaillé et rapidement.

Un petit mot sur les élections de 2021, nous avons jusqu'au 30 juin 2020 pour apporter des modifications que nous souhaitons à nos autorités et à notre mode de désignation. Toutefois le dépassement de 3'000 habitants au 31 décembre 2019 entraînerait forcément un passage au mode proportionnel pour l'élection du Conseil Communal. Selon les renseignements obtenus auprès de Mme. Ruchet, notre Greffe

municipale, nous fluctuons ces derniers temps entre 2'960 et 2'980 habitants. Si modifications il doit y avoir, elles feront l'objet de discussions et de décisions du Conseil Communal en début d'année. Les élections se tiendront le 7 mars 2021 et le 28 mars pour le deuxième tour.

Votations 2019 : 10 février / EC CE 17 mars (1^{er} tour) / 19 mai / E CN 20 octobre / **10 novembre E CE (2^{ème} tour)**.

Présentation de l'agenda des séances du Conseil Communal de 2019 et des dates de remises des rapports de Commission :

Séances CC 2019	Remise des rapports	Commentaires
18 février	06 février	
25 mars	13 mars	<u>Annulé</u>
06 mai	24 avril	
24 juin	12 juin	
23 septembre	11 septembre	
28 octobre	16 octobre	
09 décembre	27 novembre	Repas de fin d'année

4. Communications de la Municipalité :

a) M. J. Fernandez, Syndic :

Revenons sur le centre sportif ex GEMS : J'ai informé les clubs, associations et autres entités que nous ne pourrons pas utiliser le centre sportif cette année, malgré tous nos efforts, et ceci pour deux raisons : la première correspond à l'aspect financier et comme déjà indiqué, le financement doit couvrir les frais d'exploitation, or nous avons constaté que la somme mise à disposition ne le permet pas. Deuxièmement, après avoir procédé à un contrôle des installations de la piscine en premier lieu, il n'est pas possible de la remettre en fonction sans un certain nombre d'actions, d'entretien, de nettoyage et de désinfection qui prendront beaucoup de temps. Il y a des protocoles à respecter à ce niveau-là. En ce qui concerne la salle de sport, celle-ci a souffert d'une infiltration d'eau et de ce fait le parquet devra être entièrement changé ce qui prendra au minimum trois mois. Je continuerai à essayer de trouver une solution pour la rentrée prochaine soit août 2020 et reste très attentif aux développements qui pourraient voir le jour dans les négociations pour le site. Je reste également en contact avec le représentant des propriétaires et ne manquerais pas d'informer les clubs et associations si des opportunités surgissent.

b) M. R. Corthay :

Information sur l'étude de la salle multifonction : Le début des forages pour chauffer le bâtiment a débuté jeudi dernier, nous avons arrêté le premier forage à 25m, pas d'eau. Nous avons déplacé la foreuse, nous sommes aujourd'hui à 38m et il semble qu'il y a entre 12 et 15m de graviers filtrants. Il s'agit donc à présent de construire le puits et de faire les essais.

c) M. C. Viquerat :

Quelques informations travaux :

Comme vous avez pu le constater les travaux sur le chemin de La Vaux entre le Moulin et le Pressoir avancent tranquillement. Les équipes sont sur une autre commune et devraient revenir à partir du mois prochain c'est-à-dire la semaine prochaine. La semaine prochaine devrait aussi voir démarrer les travaux sur le secteur entre le Pressoir et le chemin des Ecoliers avec la réfection de la surface, renforcement des bordures et correction de l'assiette de la route. Tout ceci devrait normalement être terminé avant la fin de l'année. Aujourd'hui vous avez pu constater que la route était à nouveau fermée sur le Moulin de la Vaux, c'était dû à un problème technique au Moulin de la Vaux, sous forme d'un incendie. Je me permets de féliciter les pompiers qui sont intervenus là-bas car ils ont pu contenir les émanations d'eau et les envoyer dans les eaux usées et pas dans l'Aubonne ni dans le terrain à proximité. Je vous rappelle que l'endroit où a eu lieu cet incident est en zone S2 ce qui posait quelques petits problèmes ce matin.

suter & gerrens

5. Préavis municipal N° 05/2019 relatif à l'arrêté d'imposition 2020:

La parole est donnée à M. M. Thomson, rapporteur pour la Commission des finances, pour lecture des conclusions de celle-ci:

« La Commission des finances propose au Conseil Communal :

1. De fixer, pour l'année 2020, le taux à 60% de l'impôt cantonal de base (100%) sur :
 - a. L'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers
 - b. L'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales
 - c. L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise
2. De maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles.
3. De maintenir les rubriques 2 à 9 de l'arrêté 2020 au taux 2019.
4. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020.
5. D'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. »

- M. L. Magnollay, Président : Merci M. Thomson. Je pense qu'il n'a échappé à personne une certaine différence entre le préavis municipal et les conclusions de la Commission des finances. Il ne s'agit que d'un pourcent d'après le texte qui était établi par la Commission des finances. Il semble qu'il y ait eu une certaine négociation avec la Municipalité. Je passe la parole à notre Syndic pour savoir s'il se rallie à ces conclusions ou pas.

- M. J. Fernandez : Le préavis a été fait sur la base d'éléments connus à cette époque, d'autres éléments sont venus se greffer par la suite : certains sont de bonnes nouvelles d'autres de moins bonnes. La discussion que nous avons eu avec la Commission des finances a été extrêmement ouverte et claire sur tous les points. La Municipalité a pris la décision de suivre la discussion que nous avons eu avec cette Commission, nous nous rallions à l'unanimité à la proposition des 60% qui sera un petit peu d'air frais pour nos concitoyens mais il est aussi bien clair, que nous resterons très attentifs à tout changement par la suite qui nous obligerait à faire le pas inverse. Pour ce soir nous vous demandons de voter les 60%.

- M. M.-O. Christinat : Je suis extrêmement mal à l'aise avec cette décision obtenue par la Commission des finances en discussion avec la Municipalité. J'en ai fait part au Président la semaine passée, il se trouve qu'on n'a plus rien à voter ce soir du fait de la modification du préavis. Je rappelle quand même que sur les 300 communes vaudoises il y en a 200 qui ont maintenu leur taux d'imposition. Je suis déçu parce que j'ai beaucoup travaillé et enfin compris ce qu'était le point d'impôt. Dans ces 300 communes on est dans les 40 premiers pour le taux d'imposition, pour le point d'impôt on est dans les 60 les plus hauts, donc l'un compense l'autre. Mais je suis quand même un peu déçu que le débat échappe au Conseil.

- M. L. Magnollay, Président : Le débat n'échappe pas au Conseil, vous pouvez encore faire des propositions, tout est ouvert jusqu'à la votation, jusqu'à ce que la discussion soit close.

- M. J. Fernandez : Il n'y a rien de fermé, vous pouvez ne pas voter l'amendement de la Commission des finances et vous en tenir au préavis. La discussion est totalement ouverte, vous pouvez accepter les 60% ou dire non on garde le statu quo, mais c'est la décision du Conseil.

- M. M.-O. Christinat : Je voudrais rappeler que les impôts ne sont pas seulement de l'argent que l'Etat vole aux concitoyens, c'est de l'argent qu'il utilise, et dans nos contrées, dans notre pays il l'est à bon escient. Souvent les communes se plaignent que tout leur argent part au Canton. Et là, cela aurait pu être de l'argent que la Commune aurait eu en plus, cela correspond donc à une augmentation de l'impôt de 1.5 pour la Commune, c'est l'histoire de la bascule. Je trouve que la Commune aurait pu suivre les 200 autres communes du Canton qui s'étaient engagées formellement à respecter cette bascule.

- M. L. Magnollay, Président : Est-ce qu'il s'agit d'une proposition formelle ? Comme par exemple de maintenir le taux d'imposition à 61 ?

- M. M.-O. Christinat : Oui.

- M. C. FÜRER : Je regardais par rapport au fonds de développement durable qui est censé nous être présenté bientôt et j'aimerais savoir si il s'agit d'un fonds affecté afin que l'excédent d'argent obtenu si nous conservions le taux d'imposition à 61% puisse être versé dans ce fonds s'il y avait un excédent ?

- Mme. T. Séverin : Nous n'avons pas prévu le fonds sous cette forme, nous avons prévu de lui affecter la taxe sur les usages du sol mais pas d'éventuels excédents de la Commune, budgétaires ou plus.

- M. F. Magnollay : Puisqu'il s'agit d'animer un peu le débat pour M. Christinat, je relève aussi que des communes n'ont pas suivi leur Municipalité qui elle souhaitait maintenir le taux d'imposition. Il faut bien voir qu'1 CHF d'impôt, qu'il soit payé à la Commune, au Canton ou à la Confédération, c'est le même contribuable qui le paye. Pourquoi la Commission des finances s'est penchée sur cette proposition ? Cela reste une proposition, c'est le Conseil qui décide. Tout d'abord nous avons la chance d'avoir un taux d'imposition qui est fixé annuellement, ce qui nous permet de vivre sur une année et de modifier le taux l'année suivante si des paramètres venaient à changer, comme nous l'a signalé notre Syndic. Si vous avez bien lu dans le préavis, on nous annonce une nouvelle vision de la fiscalité cantonale et vraisemblablement aussi communale en 2023. On a repris très en détails chaque position lors de notre deuxième réunion du 14 octobre, comme l'a dit M. Le Syndic aussi tout à l'heure, afin d'évaluer ce qui pourrait péjorer l'année 2020 par rapport au budget 2019 et ce qui pourrait éventuellement l'améliorer. On s'est rendu compte qu'on allait vers une tendance finalement assez équilibrée entre les plus et les moins. On a aussi demandé à la Municipalité quelles étaient les prévisions pour 2019, même si nous ne sommes pas encore au 31 décembre, mais on voit qu'on a une année qui va normalement être positive alors que le budget était négatif. Nous sommes les représentants des citoyens contribuables de notre Commune, qui payons nos impôts au village. Rappelez-vous ce que nous avons souvent dit à propos de cette étude de la salle triple, est-ce qu'on n'est pas déjà en train de vouloir monter indirectement les impôts puisque le Canton les augmente et que nous les maintiendrions ? Cela voudrait dire que ce serait une manne supplémentaire pour la Commune. Est-ce que ce serait une préparation d'investissement pour la salle triple ? Il n'y avait pas de raison non plus. Voilà pourquoi, lors de cette discussion qui a été très constructive avec la Municipalité, nous en sommes arrivés à vous faire cette proposition de descendre d'un point le taux d'imposition de la Commune pour l'année prochaine à vous Mesdames et Messieurs les Conseillers, qui voterez tout à l'heure.

- M. M.-O. Christinat : Concernant les discussions sur la salle triple, il y avait eu un grand calcul sur les revenus et il avait été pointé que les

revenus extraordinaires ne devaient pas être pris en compte. Actuellement si le budget 2019 est attendu positif c'est bien qu'il y a eu des revenus extraordinaires.

- M. F. Magnollay : Qu'est-ce qui est extraordinaire et qu'est-ce qui ne l'est pas ? C'est très difficile à déterminer. Une succession c'est extraordinaire bien qu'on soit tous condamnés à passer par là quelque part. La vente d'un immeuble ou d'un terrain c'est aussi extraordinaire. Maintenant si vous n'avez pas été taxé pendant quelques années, ce qui peut arriver comme on l'a lu dans les journaux pour les politiciens, du fait de retard dans les taxations, et tout à coup il y a un rattrapage qui est fait par le Canton et par voie de conséquence la Commune se retrouve à encaisser des impôts depuis 2015 à 2018. Est-ce que c'est extraordinaire ou pas ? De toute façon c'est de l'argent qui rentre.

- M. C. FÜRER : On parle d'un point d'impôt c'est donc CHF 200'000.00 ?

- M. J. Fernandez : CHF 150'000.00.

- M. C. FÜRER : Je ne sais pas où vous en êtes du budget 2020 mais est ce que vous avez des rêves qui ne pourraient pas se concrétiser si on n'avait pas cet argent-là ?

- M. J. Fernandez : Je crois qu'il y a longtemps qu'on ne rêve plus en matière de budget. Nous allons faire le budget en conséquence de cela. Notre budget est en préparation, nous avons encore une séance demain après-midi. Il sera fait au plus proche de la réalité possible en prenant en compte les besoins actuels pour l'intérêt général dans notre Commune. Un point d'impôt peut manquer mais ne nous fait pas rêver.

- M. C. FÜRER : Pour être plus prosaïque, est ce que vous voyez que cet argent pourrait manquer quelque part ou que vous deviez prévoir une coupe en conséquence de ce manque à gagner pour la Commune ?

- M. J. Fernandez : On vous présente ce fonds qui est intéressant pour la population, pour l'ensemble de notre Commune et qui va être voté au mois de décembre. Ce fonds est déjà compté dans ce qui a été discuté avec la Commission des finances et ce montant de CHF 170'000.00 qui est le 0.7% qu'on prend sur l'utilisation du sol qui nous est remboursé par le SEFA est déjà pris en compte dans l'arrêté d'imposition, c'est un des calculs qui a été fait. Il y a des choses exceptionnelles qui sont arrivées, on le sait maintenant, par exemple on a une société qui était sur l'arrêté Bonny et cette année elle l'a terminé ; elle va donc être taxée, on a reçu des acomptes, c'est toujours aléatoire, mais il va y avoir des rentrées en plus. Ces points ont été pris en compte lors de la réunion du 14 octobre ce qui nous a permis de conclure que nous allons pouvoir faire un budget qui sera certainement, comme à l'habitude, négatif mais qui finira peut-être à l'équilibre dans la progression 2020. Comme je le disais en début de soirée, il faut qu'on soit très attentifs à l'évolution des rentrées d'impôts afin de réévaluer le taux d'imposition en 2021. C'est un calcul qui est fait de manière à pouvoir profiter à la population, car si on suit ce qui a été voté et l'accord Etat – Communes, on aurait dû baisser d'1,5

point en gros. Mais c'est vrai que dans les calculs on a ce 1,5 point qui baisse, mais d'un autre côté on a une participation plus importante à la facture sociale et à la péréquation. Il y a aussi ce qui va rentrer en compensation de la RIE3 au niveau cantonal qui est une participation pour les communes de CHF 50'000'000.00. Maintenant au 1^{er} janvier c'est la RFFA qui entre en vigueur au lieu de la RIE3. Le problème pour le Canton de Vaud c'est que ce qui va être rétrocéder aux communes, ce n'est plus CHF 50'000'000.00, mais plus que CHF 31'800'000.00 ce qui veut dire qu'il y a à peu près CHF 18'000'000.00 qui manquent, ce qui veut dire que pour nous, sur les CHF 50'000'000.00 on aurait touché CHF 239'900.00 à peu près pour 2019 mais si on fait une simple règle de trois, sur les CHF 31'800'000.00 on ne touchera plus que CHF 152'000.00 ; il y a donc CHF 90'000.00 qui ne seront plus là non plus. Tout cela a été pris en compte dans la discussion de laquelle est ressortie ce compromis qui est proposé ce soir. Mais une fois de plus M. Christinat si vous voulez voter le 61, la Municipalité n'ira pas contre.

- M. M.-O. Christinat : Encore un chiffre à vous donner concernant le cadeau qu'on fait aux contribuables : un couple marié avec deux enfants, qui travaillent les deux, cela fait 40 CHF par année. Coluche disait « il faut prendre l'argent aux pauvres, ils n'en ont pas beaucoup mais ils sont nombreux. » mais cela va aussi dans l'autre sens. Si on veut maintenir le taux à 61, cela revient à ne pas faire cadeau de 40 CHF à chacun mais pour la Commune c'est plus important que cela.

Votations

1. De fixer, pour l'année 2020, le taux à 60% de l'impôt cantonal de base (100%) sur :
 - a. l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers
 - b. l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales
 - c. l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Adopté à la majorité

2. De maintenir l'impôt foncier proportionnel, sans défalcation des dettes, basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles.

Adopté à l'unanimité

3. De maintenir les rubriques 2 à 9 de l'arrêté 2020 au taux de 2019.

Adopté à l'unanimité

4. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

5. D'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Adopté à l'unanimité**6. Election d'un membre à la Commission des finances**

- M. L. Magnollay - Président: M. C. Delétra a demandé à être remplacé. Je le remercie infiniment pour son engagement au sein de cette Commission depuis de nombreuses années et je comprends sa décision. Souhaites-tu prendre la parole ?

- M. C. Delétra : C'est à regret que j'ai dû prendre cette décision car j'aimais beaucoup travailler dans cette Commission. Nous avons l'énorme avantage de toucher à quasiment la totalité des préavis du Conseil, c'est excessivement intéressant et également chronophage ces dernières années. En plus de deux enfants en bas âge et de mon travail cela devenait compliqué de m'impliquer à 100% dans cette Commission. Être trop souvent absent est une charge pour mes anciens collègues de la Commission des finances et je trouve que ce n'est pas très juste car vous m'avez élu pour travailler dans cette Commission et pas pour y venir tous les six mois. Avant que cela ne devienne le cas, je me permets de démissionner et cela laissera aussi la place aux jeunes comme on dit.

Proposition de candidature

- M. C. FÜRER : J'aimerais présenter un petit jeune, Edy Piguët, qui a œuvré dans plusieurs commissions, notamment la Commission de gestion. C'est quelqu'un qui a toujours eu à cœur de travailler pour le bien de la Commune et je pense qu'il ferait un excellent membre de la Commission des finances.

- M. L. Magnollay, Président : Comme il n'y a pas d'autre candidat, l'élection est tacite et nous pouvons féliciter Edy Piguët. (Applaudissements)

7. Propositions individuelles

- Mme. I. Golay : J'ai peut-être mal lu, mal vu, mais je n'ai pas relevé les dates des prochains conseils annoncés pour 2021 sur la page de présentation précédente.

- M. L. Magnollay, Président : Elles ne sont pas encore annoncées, le prochain conseil est le 9 décembre 2019 à 19h00.

- M. B. Gianola : Il y a quelques temps nous avons parlé avec la Commune d'un règlement concernant les éclairages nocturnes, les enseignes publicitaires, toutes ces lumières qui sont allumées 24h/24, on parle de développement durable régulièrement. Est-ce la

Commune pourrait nous faire un petit point sur ce projet de réglementation qui avait été discuté et évalué à l'époque ?

- M. C. Viquerat : Depuis que la Commission d'urbanisme s'était penchée sur une version brute de ce règlement, il est passé par le Canton à deux reprises et il est actuellement dans nos mains pour quelques petites modifications qu'il nous reste encore à faire et va pouvoir être présenté j'espère prochainement de nouveau à la Commission. On va pouvoir y ajouter une étude complémentaire qui a été faite sur l'éclairage public. Il faudra travailler sur un certain nombre de propositions. Le prochainement sera certainement l'année prochaine.

- M. A. Magnollay : Je profite de rebondir sur le sujet de l'éclairage public pour vous informer que celui de la route de Lavigny est de nouveau en panne.

- M. F. Magnollay : J'ai une question sur le chemin de La Vaux. De chaque côté il y a une espèce de petit bourrelet de goudron. Ma première question : voulez vous continuer cela jusqu'au village ? Ma seconde proposition est de faire quelque chose de plus solide car j'ai vu qu'au bord des champs, là où les tracteurs sont passés, ce bourrelet est écrasé, cassé ou inexistant. Est-ce que c'est une dépense qui vaut la peine ?

- M. C. Viquerat : Le fameux bourrelet est prévu de chaque côté de la route jusqu'au Pressoir. En effet, mais cela était connu avant, il va souffrir à certains endroits en raison de l'activité agricole. Les objectifs de ce bourrelet sont : le premier de freiner l'ardeur des automobilistes à sortir de la route pour croiser à haute vitesse, ce qui va aussi être soutenu par l'augmentation du nombre de balises. Pour sortir de la route à grande vitesse il faut avoir assez de place entre deux balises. La coordination de ces deux actions devrait permettre de freiner la vitesse. Le deuxième objectif de ce bourrelet est de guider l'eau afin de l'empêcher d'éroder le bord du terrain au-delà du goudron. Même si les véhicules agricoles les endommagent, ce qui compte c'est qu'il reste quelque chose pour maintenir l'eau sur la route.

- Mme. S. Thury : Il y a quelques temps j'avais parlé de la barrière en bois qui est à la salle polyvalente. Vous aviez dit que vous alliez faire quelque chose alors j'aimerais bien savoir où cela en est.

- M. R. Corthay : Le travail a été commandé.

- Mme. S. Thury : Seulement maintenant ?

- M. F. Magnollay : Question à la Municipalité : on a vu dans le journal de Morges dernièrement une grande annonce sur douze communes autour de la table pour des études de fusion. On voyait Etoy en bonne place avec St Livres, Yens, Villars-sous-Yens, St-Prex, Buchillon. Pourrait-on connaître un peu l'avis de la Municipalité ? Est-ce que vous partez dans cette idée, avez-vous une ouverture d'esprit pour aller discuter ? J'ai vu quelques municipaux voire Syndics s'exprimer déjà, mais pas la commune d'Etoy. Que pensez vous de cet éventuel projet ?

- M. J. Fernandez : Je m'attendais à la question puisqu'on en a discuté il n'y a pas longtemps. Le journaliste du Journal de Morges m'a appelé,

mais ma réponse n'apparaît pas. Nous avons été invités à participer à cette séance et nous allons continuer à participer aux prochaines car il est extrêmement intéressant de voir ce qui peut se produire, mais ce que la Municipalité a demandé c'est de définir des périmètres. Il est bien clair que le périmètre tel que défini actuellement est impossible donc discuter oui, participer oui, mais lorsque nous aurons quelque chose de plus précis techniquement, plus potentiellement possible, on viendra vous poser la question à vous, afin de savoir ce que vous pensez de la participation à un groupe de travail X ou Y. Pour l'instant on discute, rien de plus.

- Mme. P. Hitz-Lepori : Je reviens sur la fenêtre de l'avent. L'an passé nous avons fêté les vingt ans avec une fenêtre spéciale, avec une grosse décoration, la Municipalité nous a offert du fromage et tous les ingrédients pour organiser cet événement. Nous avons fixé la date du lundi 23 décembre lors du dernier Conseil. Comment voulons-nous organiser la fenêtre de cette année ? Comme les années précédentes où tout le monde amène quelque chose et la Municipalité nous met à disposition le vin ou alors on garde une tradition plus festive. Si la deuxième option est choisie il faudra plus d'implications, plus de personnes comme on fait plus grand. C'est à nous de décider ensemble la version choisie.

- M. L. Magnollay, Président : Je me tourne vers la Municipalité : avez-vous mis quelque chose au budget pour cette fenêtre ?

- M. J. Fernandez : Le carton de vin oui c'est normal, le fromage on ne sait pas encore.

- Mme. I. Golay : L'an dernier nous avons organisé cette raclette. Je ne vais pas voter car je ne suis pas là le 23 décembre, mais si cela ne tenait qu'à moi je trouve que la version plus festive permet de se démarquer et d'inscrire une nouvelle tradition dans l'esprit des gens même si cela demande plus de personnes pour l'organisation.

- M. L. Magnollay, Président : Qui souhaite que cela soit plus festif ? Qui souhaite que cela soit plus traditionnel ?

Version festive adoptée.

- Mme P. Hitz-Lepori : Merci beaucoup, je reviendrai au prochain Conseil vous demander votre aide, réservez déjà la date du 23 s'il vous plaît, pour terminer cette année ensemble à Etoy au niveau de la Commune.

- M. C. Delétra : Question à la Municipalité : il y a quelques années nous avons parlé d'aménager l'accès de notre église pour les personnes à mobilité réduite. J'ai retenu que c'était compliqué à mettre en place mais j'aimerais savoir où on en est ?

- M. R. Corthay : On a eu une première rencontre avec les personnes des monuments et sites sur une version de cheminement le long de l'escalier, qui a été refusée. Maintenant on est parti sur une version monte-charge sur le côté mais elle n'est pas encore étudiée. On a fait les relevés de niveaux mais il faut qu'on fasse chiffrer le monte-charge

et le génie civil qu'il faut afin de le représenter et faire valider par les monuments et sites.

- M. C. Delétra : Merci, c'est vrai que les personnes se rendant à l'église sont la plupart du temps des personnes âgées lors d'enterrement même s'il y a aussi des mariages. Ma deuxième question est motivée par l'ouverture dont fait preuve la Municipalité à l'égard des énergies renouvelables que je tiens à saluer. J'avais posé cette proposition sur la table il y a quelques années, elle avait été largement balayée à l'époque. Je voudrais vous reparler des cités de l'énergie. C'est un organisme qui a pour objectif d'essayer d'aider les Communes à voir quels sont les pas qu'elles pourraient faire en direction d'une société plus éco-responsable. Je me permets de lancer l'idée à la Municipalité, est ce que des démarches dans ce sens-là seraient envisageables ? La Commune de Lavigny y a fait appel par exemple.

- M. C. Viquerat : Oui nous connaissons le principe des cités de l'énergie. Ce que nous avons préparé depuis plusieurs années est un bilan de ce que nous avons, de ce que nous avons fait, afin d'essayer d'établir un pseudo plan de route. Ceci va vous parvenir partiellement sous la forme du fonds de développement durable. Dans ce cadre-là vous pourrez voir un petit peu dans quelle direction on essaye d'aller. Pour revenir aux cités de l'énergie, pour le moment et à moyen terme, nous ne tenons pas à obtenir ce label-là car il n'amène pas énormément et nous préférons dans un premier temps mettre en place des actions améliorant notre efficacité énergétique.

- M. P. Lüthi : Ma publicité concerne beaucoup de monde, la Commune, les sociétés locales, les écoles.... Du 15 au 17 novembre aura lieu à la salle polyvalente d'Etoy une exposition cantonale d'aviculture. Pour faire plus simple poules, lapins, pigeons, canards, cailles, faisans... C'est le regroupement d'éleveurs amateurs qui s'engagent à maintenir le patrimoine génétique de toutes les races qu'il y a à l'heure actuelle. Environ 900 bêtes seront présentées, 130 races par à peu près 130 éleveurs qui viendront du Canton de Vaud mais aussi de toute la Suisse Romande et certains de Suisse Allemande. Pour organiser une telle manifestation nous allons occuper la salle polyvalente dès le mardi soir. Le mercredi soir arrivent les animaux, le jeudi il y a le jugement des animaux, vendredi samedi et dimanche ouverture au public. Je parlais des écoles car nous allons leur sucrer leurs cours de gymnastique alors pour trouver un commun accord, nous allons faire visiter notre exposition à 17 classes le vendredi ce qui représente environ 300 élèves. Je tiens à remercier tous les représentants des sociétés locales à qui on supprime les entraînements de ces soirs. C'est la société vaudoise de Nyon et environs qui organisent. Pourquoi Nyon et environs ? Parce que tous les membres, dont moi-même qui suis le président de cette société, venons de la Côte, du pied du Jura, de la Vallée de Joux et d'Yverdon. Avant nous avions des sociétés à Rolle, Morges, Pully, Lausanne, au Brassus mais ayant toutes disparues, il ne reste plus que celle de Nyon. Merci à la Municipalité pour son soutien et son engagement. Je

tiens à relever qu'on a une magnifique place des fêtes, merci à tous et si vous voulez venir voir ces animaux, c'est avec plaisir qu'on vous accueillera.

Le Président souhaite une bonne soirée, un bon retour à tous en levant la séance en précisant que la prochaine se tiendra aussi dans cette salle.

Séance levée à 21h00

Prochaine séance :
9 décembre 2019

Le Président

La Secrétaire

Luc Magnollay

Fanny Gantin

